



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2146

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Sémard - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

**Rapporteur : Monsieur Forissier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

**Séance publique du 18 avril 2011****Délibération n° 2011-2146**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Sépard - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de clôturer la procédure de concertation préalable prévue aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme relative au projet de création du mail Sépard desservant le futur pôle multimodal dans le quartier de la Saulaie à Oullins.

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans le projet de construction du pôle d'échanges multimodal d'Oullins-la Saulaie inscrit dans le contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Ce projet s'inscrit dans la requalification de l'entrée ouest de l'agglomération avec la perspective de la réalisation d'un bouclage du périphérique de l'agglomération.

Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a inscrit dans son plan de mandat le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins. Ce prolongement, depuis Gerland, conduit à la réalisation d'un pôle d'échanges dans le quartier de la Saulaie, qui doit être mis en service en 2013.

La mise en service de ce pôle d'échanges augmentera le trafic de véhicules sur la rue Sépard le desservant et le risque de stockage de véhicules sur un passage à niveau déjà classé dangereux. En conséquence, ce passage à niveau sera supprimé dans les délais les plus brefs.

Cette suppression de passage à niveau implique la création anticipée d'une voie nouvelle dite "mail Sépard" passant sous les voies ferrées.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- créer un lien transversal inter quartier entre le quartier de la Saulaie et le centre-ville,
- offrir une large place aux modes doux dans la continuité de la VN nord-sud,
- améliorer la desserte du futur pôle multimodal, notamment en matière de transports en commun.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique C11 - Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Encourager l'usage des transports en commun.

Par délibération n° 2011-1973 du conseil de Communauté du 10 janvier 2011, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à la réalisation du mail Sépard de desserte du futur pôle multimodal de la Saulaie à Oullins ont été approuvés.

Conformément à cette délibération, la concertation s'est déroulée du lundi 24 janvier 2011 au vendredi 25 février 2011, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées a été mis à la disposition du public à l'Hôtel de Communauté et à la mairie d'Oullins durant toute la période de concertation,
- 2 avis ont été publiés dans la presse du 15 janvier 2011 (Le Tout Lyon et Le Progrès),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et en mairie d'Oullins durant toute la période de concertation.

En parallèle, une réunion publique s'est tenue le 23 février 2011 afin de présenter les objectifs du projet et le contenu du dossier mis à la concertation du public.

Lors de cette réunion, les discussions ayant trait au projet de voie nouvelle ont porté sur les possibles difficultés de circulation à venir sur la rue Sémard. Cette remarque réaffirme la nécessité de bien prendre en compte les divers flux de circulation, actuels et à venir, tels que décrits dans les objectifs poursuivis par le projet. Une étude de circulation, commandée par la Communauté urbaine et finalisée en avril 2010, a notamment permis de faire un diagnostic de la situation actuelle et de proposer plusieurs plans de circulation afin de trouver la solution la plus pertinente pour le quartier. Les conclusions de cette étude seront reprises par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la conception du projet.

Les discussions ont également porté sur l'implantation précise du futur mail Sémard et, notamment, sur la position de son raccordement sur la rue Louis Aulagne. Une étude de cadrage urbain en cours de réalisation permettra de caler la position du futur mail de desserte.

A l'issue de cette concertation, 4 avis ont été exprimés dans les registres. Ils portent sur une demande de prolongation de la ligne de tramway T2 jusqu'à la gare multimodale d'Oullins. Cette proposition n'est cependant pas inscrite au programme d'investissement du SYTRAL qui prévoit une desserte du site de la Saulaie par le métro.

Le bilan ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet et des documents soumis à la concertation ;

Il est donc proposé au conseil de Communauté de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Clôt** la concertation préalable et prend acte du bilan de la concertation préalable relative au projet de réalisation du mail Sémard dans le cadre de la création du pôle multimodal de la Saulaie sur la commune d'Oullins, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

**2° - Approuve** le bilan de la concertation préalable.

**2° - Décide** la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**